

**DEMANDE DE CARTE DE TRANSPORT URBAIN
ANNEE SCOLAIRE 2011 / 2012**

Nom de l'élève (en majuscule) : **Prénom :**
Date de naissance : * Nom du Représentant légal s'il y a lieu :
* Pour les élèves de plus de 18 ans inscrits en classe de terminale, un justificatif sera demandé (par exemple le dernier bulletin scolaire précisant l'avis du conseil de classe).

Adresse :
Code postal : Commune :
Téléphone : Adresse e-mail :

En cas de garde alternée :

Préciser la seconde adresse :
(Joindre obligatoirement un justificatif de domicile de moins de 3 mois de ce domicile ; Exemple : facture EDF, téléphone, eau, etc...)

Nom de l'arrêt le plus proche du domicile :

Nom exact de l'établissement d'accueil à la rentrée de septembre 2011 :

Classe : (1)

6^{ème} 5^{ème} 4^{ème} 3^{ème} Pré Apprenti
 Seconde Première Terminale CAP } Hors CFA
 Primaire Classe de : (L'enfant de moins de 8 ans doit être accompagné d'un adulte)
 BEP

Je m'engage à prendre connaissance du règlement des transports scolaires

Disponible sur www.agglo-blois.fr et dans la mairie de votre commune.

CERTIFIE EXACT, SIGNATURE DU RESPONSABLE DE L'ELEVE

A : Le : Signature :

**Document à retourner complété et signé à l'agence commerciale Point Bus
avant le 27 mai 2011**

COMMENT RETIRER SA CARTE DE TRANSPORT ? Explication au dos du présent document.

(1) Cochez la case correspondante.

Document à retourner complété et signé à l'agence commerciale Point Bus avant le 27 mai 2011 (*)

COMMENT RETIRER SA CARTE ?

➤ **Vous souhaitez recevoir votre carte à domicile :** OUI

Si oui merci de compléter le document ci-joint et le retourner à l'agence POINT BUS.

Clôture définitive des demandes d'envoi à domicile le 23 juillet 2011 (après le 23 juillet 2011 : les demandes d'envoi à domicile ne seront plus possibles).

➤ **Vous souhaitez retirer votre carte :**

- **au POINT BUS (à partir du 20 juillet 2011)**

Uniquement si vous êtes domiciliés dans les communes d'Averdon, Blois, Cheverny, Chitenay, Cour-Cheverny, Marolles, Ménars, Saint-Bohaire, Saint-Denis-sur-Loire, Saint-Lubin-en-Vergonnois, Sambin, Seur, Valaire, Villerbon, munis de deux photos d'identité et du montant de la participation financière aux frais de dossier.

- **dans votre MAIRIE (à partir du 8 août 2011)**

Uniquement si vous êtes domiciliés dans les communes de Candé-sur-Beuvron, Cellettes, Chailles, Cormeray, Fossé, La Chaussée-Saint-Victor, Les Montils, Monthou-sur-Bièvre, Saint-Gervais-la-Forêt, Saint-Sulpice-de-Pommeray, Villebarou, Vineuil, munis de deux photos d'identité et du montant de la participation financière aux frais de dossier.

(*) Délai supplémentaire pour les élèves scolarisés à la rentrée de septembre 2011 dans les classes de Seconde, BEP, CAP (hors CFA), ainsi que les redoublants de classe de Terminale : retour du dossier à l'agence POINT BUS au plus tard le mercredi 6 juillet 2011.

NOTE D'INFORMATION

1. Cette carte Junior est limitée aux trajets domicile ↔ établissement scolaire aux jours et horaires de cours.

Si vous souhaitez voyager librement sur tout le réseau urbain, cette carte peut-être accompagnée d'un **Coupon LOISIRS** (Renseignements auprès du POINT BUS).

2. Il convient de rappeler que l'élève doit être muni de son titre de transport lors de la montée dans le bus.

3. En cas de perte ou de vol de la carte JUNIOR, un duplicata sera attribué et donnera lieu à la perception d'une participation financière.

4. Tout acte de vandalisme, d'indiscipline ou propos malveillant envers le conducteur ou les clients au cours du trajet sera sanctionné selon les prescriptions réglementaires.

BENEFICIAIRES DE LA GRATUITE SOCIALE

Vous êtes domiciliés à BLOIS :

Retirez la carte de transport de votre enfant au POINT BUS, muni de l'attestation d'ayant droit délivrée par le CIAS, et de deux photos d'identité.
En cas de perte, duplicata payant disponible au Point Bus.

Vous êtes domiciliés dans une autre commune d'Agglopolys :

Retirez la carte de transport de votre enfant à la Mairie de votre commune, muni de deux photos d'identité.
En cas de perte, duplicata payant disponible au Point Bus pour les communes d'Averdon, Cheverny, Chitenay, Cour-Cheverny, Marolles, Ménars, Saint-Bohaire, Saint-Denis-sur-Loire, Saint-Lubin-en-Vergonnois, Sambin, Seur, Valaire, Villerbon.
Pour les autres communes, se rendre auprès de votre mairie pour l'établissement d'un duplicata.

ENVOIS A DOMICILE

Document à retourner à l'agence commerciale POINT BUS
2 place Victor Hugo - 41000 BLOIS

TARIFS 2011/2012:

CARTE SCOLAIRE UNIQUEMENT :

Frais de dossier obligatoires :

20€ par enfant

CARTE SCOLAIRE et COUPON LOISIRS :

Frais de dossier + valeur coupon

(Coupon valable du 1^{er} septembre 2011 au 31 août 2012)

1 ^{er} enfant	(20+36) soit	56€
2 ^{ème} enfant	(20+31) soit	51€
3 ^{ème} enfant	(20+26) soit	46€
A partir du 4 ^{ème} enfant	(20+21) soit	41€

	Nom	Prénom	Frais de dossier (obligatoires)	Coupon (facultatif)	Total
1 ^{er} enfant			20€	36€	56€
2 ^{ème}			20€	31€	51€
3 ^{ème}			20€	26€	46€
4 ^{ème}			20€	21€	41€
5 ^{ème}			20€	21€	41€
Total général					

Joindre un chèque du montant global des frais à l'ordre de KEOLIS BLOIS-TUB et deux photos d'identité pour chaque enfant (préciser le(s) nom(s) et prénom(s) de chaque enfant au dos du chèque et derrière chaque photo).